

## **GUIDE DU CLIENT :**

### **Ce que vous devez savoir si vous êtes intéressé par l'achat d'un terrain SEIMad :**

#### **- CONDITIONS ET/OU FORMALITES REQUISES POUR L'AQUISITION DE TERRAINS :**

- ✓ Etre de nationalité malagasy ;
- ✓ Demande sur papier libre, accompagnée des pièces désignées ci-après :
  - Photocopie certifiée conforme de la C.I.N. du demandeur et, éventuellement celle de son représentant. Pour ce dernier cas une procuration en original dûment légalisée devra être jointe à la demande ;
  - Plans topographiques officiels du terrain sollicité (en hachuré) avec coordonnées Laborde et superficie (Service Topographique) ;
  - Certificat d'Immatriculation et de Situation Juridique de la parcelle cadastrale et/ou de la Propriété concernée (Service des Domaines).

#### **- PRIX DU TERRAIN :**

- ✓ Le prix du mètre carré varie d'une localité à une autre.

#### **- MODE ET MODALITE DE PAIEMENT :**

- ✓ Le paiement peut se faire :
  - Par Chèque libellé au nom de la SEIMad,
  - Par virement bancaire
  - En espèces.
- ✓ Le paiement se fait au comptant .
- ✓ Toutefois, suivant le cas, et à titre exceptionnel, il peut être accordé un délai n'excédant pas SIX (6) Mois.

#### **- INSCRIPTION DU TITRE A VOTRE NOM :**

- ✓ Tous les dossiers de vente sont établis par nos soins ;
- ✓ Toutes les formalités y afférentes ainsi que le règlement des droits et frais divers quelconques notamment : frais de légalisation, droit d'enregistrement, droit de mutation, frais topographiques de bornage sont à la charge de l'acquéreur ;

**N.B : Les différentes démarches administratives jusqu'au transfert du titre de propriété à votre nom vous seront données lors de la délivrance du dossier de Vente.**

En cas de besoin, la SEIMad peut vous y assister.